



*Mairie de La Salle les Alpes
15 Rue de la Guisane
05240 La Salle les Alpes*



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 29 juin 2022 à 18h30

La séance est ouverte sous la présidence de M. Emeric SALLE, Maire.

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Muriel FINE, Jean-Paul SALLE, Adjointes,
Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Nathalie FORM,

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Isabelle DESMALLEES ayant donné pouvoir à Emeric SALLE
Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Gilles PERLI
Sophie PAUMOND ayant donné pouvoir à Muriel FINE
Natacha SALLE ayant donné pouvoir à Jean-Michel DELBANO
Jean-Claude VINATIER ayant donné pouvoir à Jean-Paul SALLE

Le CASA est représenté dans la salle.

La séance est ouverte à 18h30. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Nathalie FORM a été élue secrétaire de séance

Modification de l'ordre du jour :

Une délibération a été rajoutée :

N°05 : Réimplantation de la Gagée des Champs – parcelles communales AI 721 et AI 459 situées Le Pontet
La modification est adoptée à l'unanimité.

01 SyMEnergie05 : modification des statuts 2022

Il est exposé à l'assemblée du courrier du Président du SyMEnergie05 du 24 mai 2022 présentant la réforme statutaire adoptée par le Comité syndical le 29 avril dernier portant sur le changement de nom et d'adresse du Syndicat et sur l'ajout de nouvelles compétences. Le SyMEnergie05 devient « Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 » et la 2ème modification concerne le changement du siège du syndicat qui est désormais à Chorges.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

02 – Constatation de la désaffectation et prononciation du déclassement sur les parcelles communales / secteur des Iles

La commune est propriétaire d'un tènement immobilier situé lieu-dit « Les Iles » se composant d'un circuit sur glace pour automobiles, d'un centre équestre, huit courts de tennis pour une contenance globale d'environ 33 995 m². Dans le cadre de création de lits commerciaux dit "chauds" il apparaît opportun de profiter de la disponibilité foncière sur cette zone afin de réaliser un ensemble immobilier à destination d'hôtel, de résidence de tourisme et de logements saisonniers.

Afin de finaliser cette vente le Conseil Municipal :

- Procède à la désaffectation des parcelles cadastrées AB 209, 210, 212 pour partie, 222, 224 pour partie, 331, 332 pour partie, 334 pour partie et 335 pour partie,
- Prononce le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées Section AB numéros 209, 210, 212 pour partie, 222, 224 pour partie, 331, 332 pour partie, 334 pour partie et 335 pour partie et leur classement dans le domaine privé communal.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

03- Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau : exercice 2021

Selon L'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable est présenté à l'assemblée délibérante. Le Conseil Municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2021.

Le Présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr),

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

04- Tableau des effectifs : au 1^{er} juillet 2022

Le Conseil Municipal est informé des modifications à apporter au tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2022 afin de prendre en compte le changement suivant :

- Création de deux postes d'Adjoints administratifs C1 à temps complet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

05- Réimplantation de la Gagée des Champs – parcelles communales AI 721 et AI 459 situées au lieu-dit « Le Pontet »

Dans le cadre de l'aménagement du secteur des Iles, les partenaires de la Commune se sont engagés auprès de l'autorité environnementale à transplanter les spécimens de Gagée des Champs, espèce menacée, se trouvant sur ce secteur et de la réimplanter sur des terrains non menacés, adaptés à leur développement. Les parcelles AI 721 et AI 459, situées au lieu-dit le Pontet, et exploitées par M. Eric CHEMIN, peuvent recevoir la réimplantation de cette espèce protégée. Ce dernier ayant accepté les conditions de cultures après la réimplantation de la Gagée des champs.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- 1) Il est établi une convention de mise à disposition d'un emplacement d'environ 350 m² sur le parking du Pontillas entre la Commune et M. Bruno CAMPIGLIO pour la période du 15 juin au 15 septembre 2022 aux fins d'installer un circuit de voitures à pédales.
La redevance pour cette période est arrêtée à la somme de 700 €.
- 2) Il est établi une convention de mise à disposition de locaux communaux pour la location de locaux scolaires entre M. Pierre DENISOT et la Commune de La Salle les Alpes, et ce pour la période du 09 juillet au 01 août 2022.
La redevance pour cette période est de 1 000 €.
- 3) Une mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un ascenseur sur le groupe scolaire Louis Taravelier est confiée à la Société ACCEO pour un montant de 3 250 € HT soit 3 900 € TTC.
- 4) Les tarifs du « Centre de Loisirs sans Hébergement » sont arrêtés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} juillet 2022.
 - Enfant domiciliés sur la commune ou dont un parent travaille sur le territoire communal.

Coefficient	1 enfant inscrit			Tarif 2eme enfant en plus		
	½ journée 8h – 12h et 13h30 – 18h	Journée	Semaine Du lundi au vendredi	½ journée 8h – 12h et 13h30 – 18h	Journée	Semaine Du lundi au vendredi
QF 1 de 0 à 550	4.5 €	9 €	40 €	4.5 €	9 €	40 €
QF 2de 551 à 700	6 €	12 €	55 €	4.5 €	9 €	40 €
QF 3 de 701 à 1000	7.5 €	15 €	70 €	6 €	12 €	55 €
QF 4 de 1001 et plus	9 €	18 €	85 €	7.5 €	15 €	70 €

- Tarifs résidents (communes membres de la Communauté de Communes du Briançonnais) et extérieurs (résidents secondaires et vacanciers)

	Tarif unique		
	½ journée 8h – 12h et 13h30 – 18h	Journée	Semaine
Tarifs résidents CCB (sous présentation de justificatif)	12 €	22 €	100 €
Résidents secondaires et vacanciers	15 €	30 €	120

- 5) Dans le cadre du marché de travaux pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, il est décidé de déclarer infructueux les lots n°3 (ossature bois, charpente-couverture, n°6 (cloisons, faux-plafonds) et n°8 (serrurerie), au motif d'absence d'offre ;

- de déclarer infructueux les lots n° 5 (menuiserie intérieure bois) et n°10 (électricité) car les offres sont irrégulières et non régularisables :
 - de passer une nouvelle procédure sans publicité ni mise en concurrence pour les lots n°3,5,6,8 et 10.
- 6) Il est établi une convention entre l'Opérateur ORANGE et la Commune de La Salle les Alpes pour l'occupation de la parcelle B 789 au lieu-dit « Derrière la Cure ».
Le montant de la redevance est de 8 000 € par an révisable chaque année à la date d'anniversaire, au taux de 1%.
 - 7) Dans le cadre du marché de travaux pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, le lot n°1 « VRD » est confié à l'Entreprise BLANCHARD pour un montant total de 310 200 € HT soit 372 240 € TTC.
 - 8) Dans le cadre du marché de travaux pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, le lot n°2 « maçonnerie-gros œuvre » est confié à la Société SOCALP, pour un montant de 295 000 € HT soit 354 000 € TTC.
 - 9) Dans le cadre du marché de travaux pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, le lot n°4 « menuiserie extérieures-bois » est confié à la Société FINE Jean-Paul et Fils, pour un montant de 92 116 € HT soit 110 539.20 € TTC.
 - 10) Dans le cadre du marché de travaux pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, le lot n°7 « revêtement de sols-faïences » est confié à la Société CAVEGLIA & MARCHETTO pour un montant de 92 358.25 € HT soit 110 829.90 € TTC.
 - 11) Dans le cadre du marché de travaux pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, le lot n°11 « Peintures » est confié à la SARL ALPHAND PEINTURE, pour un montant de 31 153.83 € HT soit 37 384.60 € TTC.
 - 12) Dans le cadre du marché de travaux pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, le lot n°9 « Plomberie sanitaire-chauffage-ventilation » est confié à la SAS LAVIGNA, pour un montant total de 112 334 € HT soit 134 800.80 € TTC.
 - 13) Il est donné mandat à Maître Romain MARECHAL pour défendre les intérêts de la commune auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans le contentieux opposant la Commune à Mme Geneviève MONIER
 - 14) Il est donné mandat à Maitre Pierrick GARDIEN pour défendre les intérêts de la commune auprès du Tribunal Administratif de Marseille pour l'assister juridiquement dans un contentieux en matière d'urbanisme.
 - 15) Les tarifs repas sont arrêtés ainsi qu'il suit, à compter du 1^{er} septembre 2022 :

	HT.	T.T.C
Portage à domicile	8.17 €	8.62 €
Adultes cantine	7.48 €	7.89 €
Enfant élémentaire	5.71 €	6.02 €
Ecole maternelle	5.71 €	6.02 €

- 16) Dans le cadre de la mise en accessibilité des bâtiments communaux, la mission de repérage amiante et plomb avant travaux (RAATP) des bâtiments communaux est confiée à la Société A2 Contrôle pour un montant estimatif total de 20 700 € H.T soit 24 840 € TTC.

17) Dans le cadre du marché de travaux pour la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire, le lot n°3 « Ossature bois, charpente-couverture » est confiée à la société DARVEY SAS pour un montant total de 366 637 € H.T soit 439 964.40 € TTC.

FIN DE LA SEANCE A 18H58

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole au public.

Personne n'a souhaité s'exprimer dans le public.

Le Maire

Emeric SALLE

